

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

DELIBERATION N°2021.00117

**PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) – CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE, SOCIALE ET
SOLIDAIRE AURA (CRESS AURA) – SUBVENTION 2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET.

RECU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210405-02021001170

DATE DE L'APPÊCHAGE : 16 avril 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) – CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE, SOCIALE ET SOLIDAIRE AURA (CRESS AURA) – SUBVENTION 2021

Le territoire de Saint-Etienne Métropole se caractérise par une forte présence de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même 20 % pour le seul secteur privé, et représente un poids 1,35 fois supérieur à la moyenne nationale. Les entreprises de l'ESS sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics. Ces entreprises interviennent dans de nombreux domaines : l'agriculture, l'alimentation et les circuits courts, la santé, la mobilité, le commerce de proximité, la culture et les loisirs, la transition écologique, ou même encore l'industrie.

Saint-Étienne Métropole a engagé une politique publique volontariste dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), pour accompagner et professionnaliser les entreprises de l'ESS. Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS à fort impact social.

Le plan d'actions de Saint-Etienne Métropole se décline en quatre axes :

1. Sensibiliser et promouvoir l'ESS,
2. Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets d'entrepreneuriat de l'ESS,
3. Consolider le développement des entreprises de l'ESS,
4. Favoriser le changement d'échelle et la pérennisation des entreprises de l'ESS.

Dans le cadre de sa politique PROCESS, Saint-Etienne Métropole souhaite inscrire un partenariat avec la CRESS AuRA. De par son rôle de centre de ressources en ESS, la CRESS pourra accompagner Saint-Etienne Métropole dans la réalisation et la promotion d'actions déclinées dans le cadre du pan d'actions PROCESS.

Née de la fusion CRESS Auvergne et CRESS Rhône-Alpes et d'une volonté commune de leurs administrateurs de mutualiser les compétences et le savoir-faire, la CRESS AuRA fédère et accompagne l'ensemble des acteurs de l'ESS autour du déploiement de l'Economie Sociale et Solidaire en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le partenariat de Saint-Etienne Métropole avec la CRESS AuRa vise les actions suivantes :

- **Favoriser les achats responsables** : Saint-Etienne Métropole souhaite que la CRESS AuRa soutienne sa politique publique en matière d'achat responsable par la conception d'un outil de détection des besoins des acteurs privés et publics et le développement d'une base de données qualifiée des acteurs de l'ESS afin de poursuivre les objectifs suivants :

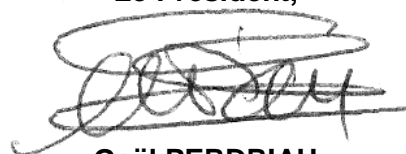
- Permettre à la métropole de Saint-Etienne de collecter les besoins des acteurs publics et entreprises « classiques » en matière d'achat responsable,
 - Permettre aux entreprises de l'ESS de faire connaître leurs compétences et leurs offres de services,
 - Permettre aux entreprises de l'ESS de trouver de nouveaux débouchés économiques avec les entreprises « classiques » du territoire et les collectivités locales.
- **Accompagnement à l'évolution des statuts pour les entreprises de l'ESS :** La CRESS AuRA accompagnera également Saint-Etienne Métropole à la sensibilisation aux statuts de l'ESS avec l'organisation de deux demi-journées sur le sujet des statuts de l'ESS dont les entreprises à mission, les sociétés commerciales de l'ESS et l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) afin de sensibiliser les entreprises du territoire métropolitain sur le sujet.
- **Appui technique et représentativité des structures de l'ESS :** La CRESS AuRa souhaite renforcer sa présence sur le territoire de Saint-Etienne Métropole avec l'organisation de permanences mensuelles sur le territoire métropolitain. Ces permanences auront lieu chaque dernier jeudi du mois de 9h à 13h. Ces permanences seront complémentaires aux actions mises en œuvre par PROCESS pour une offre territoriale renforcée. La CRESS AuRa aura pour mission d'accompagner les structures de l'ESS sur des thématiques non couvertes à ce jour sur le territoire et complémentaires des dispositifs d'accompagnement locaux : définition des besoins collectifs des structures de l'ESS, l'évolution des statuts, accompagnement sur les achats responsables, favoriser les projets d'essaimage sur le territoire régional, favoriser la reconnaissance et la valorisation des structures de l'ESS, promouvoir la plateforme « Ambition ESS », orienter vers les dispositifs régionaux complémentaires des appuis locaux.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à la CRESS AuRa d'un montant global de 4 000 € pour l'année 2021 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et la CRESS AuRa, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV/65748/PROCE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU